



**CONFEDERATION NATIONALE DES
PRODUCTEURS AGRICOLES DU CONGO
(CONAPAC)**

Siège Social Kinshasa

Tél : +243 822540495, +243 856451867, Email :

conapac_rdc@conapacrdc.org

Site web : www.conapacrdc.org

Adresse : Av : Bokango N°214 C/ Barumbu Kinshasa RDC



La CONAPAC se veut être non seulement une dynamique de
revendication mais surtout une force de proposition.

DECLARATION DE LA CONFEDERATION NATIONALE DES PRODUCTEURS
AGRICILES DU CONGO (CONAPAC) A L'ISSUE D'UN ATELIER D'ANALYSE
DU CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE ACTUEL ET LE TRAVAIL DE PLAIDOYER
DES ACTEURS
DE LA SOCIETE CIVILE : DEFIS ET PERSPECTIVES.

Kinshasa, 16 mai 2024.

Dans le cadre de sa mission, celle de défendre les intérêts des paysannes et paysans la CONAPAC a organisé un atelier au cours duquel les différents participants ont procédé à l'analyse du contexte socioéconomique, ses conséquences sur le travail de plaidoyer pour les organisations de la société civile paysanne, afin de dégager les défis et les perspectives pour le travail de plaidoyer de la CONAPAC.

La présente déclaration reprend les éléments majeurs issus de cette analyse.

A. DE L'ANALYSE DU CONTEXTE.

1. Sur le plan économique

La CONAPAC et les organisations paysannes de la société civile ont constaté 7 tendances majeures ci-après:

- 1.1. La dévaluation du franc congolais face aux dollars américains ;
- 1.2. Mauvais état de routes et d'autres infrastructures de base ;
- 1.3. Nombre élevé de déplacés internes ;
- 1.4. Une inflation généralisée qui détruit le pouvoir d'achat des ménages ;
- 1.5. Un tissu économique qui se détériore de plus en plus à tous les niveaux ;
- 1.6. Une difficulté réelle de juguler les importations à cause d'une sous-production chronique ;
- 1.7. Une négligence avérée du secteur agricole par les institutions politiques et publiques.

2. Sur le plan politique et de la gouvernance du pays

La CONAPAC et les organisations paysannes de la société civile ont constatés 14 tendances/éléments ci-après :

- 2.1. La persistance du climat de méfiance entre les acteurs politiques de manière à retarder la mise en place des institutions qui devront gérer le quotidien de la population. Tel est le cas du retard dans la mise en place des bureaux définitifs des deux

- chambres du parlement, la mise en place du gouvernement central et ceux provinciaux ;
- 2.2. Le non-respect des lois ;
 - 2.3. La tendance généralisée à la politisation de la justice ;
 - 2.4. La corruption généralisée et à grande échelle ;
 - 2.5. Le non organisation des élections à la base ;
 - 2.6. La forte centralisation du pouvoir à Kinshasa ;
 - 2.7. Le non-respect du principe de continuité de l'Etat ;
 - 2.8. La démocratie menacée ;
 - 2.9. Des débats qui font référence à des vellétés de la révision constitutionnelle ;
 - 2.10. La très longue période de gestion des affaires courantes par gouvernement de transition qui ne peut pas engager le pays dans des réformes importantes et dont certains animateurs seraient en même temps des parlementaires ;
 - 2.11. La persistance des jeux et des luttes pour la conservation du pouvoir, les combinaisons malveillantes difficiles à comprendre par la plus part de la communauté paysanne ;
 - 2.12. Les risques de gestion de la République par une junte qui a affiché clairement ses ambitions à travers les candidatures proposées par les uns et les autres à différents postes de toutes les institutions à part le Président de la République ;
 - 2.13. La politisation en outrance de la gestion des entreprises publiques au détriment des compétences et des capacités avérées des gestionnaires potentiels ;
 - 2.14. Une sorte de compétition au sein de la majorité présidentielle entraînant des luttes intestines et l'incapacité à s'unir autour des intérêts communs de la nation congolaise.

3. Sur le plan social

La CONAPAC et les organisations paysannes de la société civile ont constatés 9 tendances majeures ci-après :

- 3.1. Le Problème de desserte en eau potable et insécurité alimentaire ;
- 3.2. L'Insécurité foncière ;

- 3.3. Le non accès aux soins de santé primaire ;
- 3.4. La multiplicité et la persistance des cas de détournements dans les différentes institutions ;
- 3.5. La déliquescence des infrastructures socio-économiques de base comme les routes. Même dans la capitale Kinshasa et dans plusieurs grandes villes alors que les voies de dessertes agricoles sont quasi inexistantes dans des nombreuses provinces. Les écoles et les hôpitaux sont abandonnés à leur triste sort ;
- 3.6. La mégestion des différents projets de développement et les détournements répétés des moyens affectés à ces projets. Pour ne citer que le cas des projets de 145 territoires, le projet PEJAB, les forages, les lampadaires et plusieurs autres projets initiés par le gouvernement et ses partenaires techniques et financiers (PTFs) au profit des paysans sans impact réel sur leur vie ;
- 3.7. Le laxisme des PTFs et de l'Inspection Générale des Finances face aux multiples cas de détournements des moyens qu'ils mettent à la disposition de la RDC à travers divers projets et divers mécanismes, attitude qui frise la complicité ;
- 3.8. Les faibles capacités des services publics à rendre des services sociaux de base (accès à l'eau, aux soins médicaux, à l'électricité).

Il est à noter que la question d'accaparement de la gestion politique par une seule classe sociale ou famille une sorte d'oligarchie qui s'installe progressivement en R.D.C. est un problème transversal étant donné que, sur le plan social les familles sont à la quête de leur survie et sur le plan politique parce que les dignitaires ont tendance à conserver le pouvoir par tous les moyens possibles.

4. Sur le plan de la sécurité

La CONAPAC et les organisations paysannes de la société civile ont constatés 9 tendances/éléments ci-après :

- 4.1. Les conflits ethniques persistants et de plus en plus grandissants;
- 4.2. Le banditisme urbain ;
- 4.3. Les guerres d'agression et guerre interethniques ;
- 4.4. Vols à mains armées, Kidnapping et coupeurs de routes et dans les villes ;
- 4.5. La persistance de la guerre et de l'insécurité dans la partie Est du pays, y compris dans certaines provinces de l'Ouest et les grandes villes ;
- 4.6. Les déplacements des communautés rurales suite aux guerres, à l'insécurité et aux conditions de vie dans les milieux ruraux ;
- 4.7. La résurgence des conflits communautaires autour des questions foncières ;
- 4.8. Une psychose permanente dans la communauté paysanne, la porosité de nos frontières, la faible capacité d'anticipation des conflits et signaux d'insécurité par les autorités compétentes ;
- 4.9. Une dégradation progressive de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la République.

Au vu de ce constat peu reluisant, les organisations de la société civile paysanne font les recommandations suivantes aux autorités et différentes parties prenantes :

1. Au Président de la République, seule institution déjà installée, garant de la cohésion nationale et du bon fonctionnement des institutions.

- 1.1. De tout mettre en œuvre pour accélérer le processus de mise en place des autres institutions tant aux niveaux national que provinciaux afin d'arrêter le dédoublement des institutions ;
- 1.2. De concrétiser ou de matérialiser le slogan, tant vanter « **la revanche du sol sur le sous-sol** » par la mise en place du Fond National d'Appui au Développement Agricole (FONADA) décentralisé en provinces ;
- 1.3. De décourager la pratique de malversation financière caractérisées par les détournements, le gaspillage et qui ternissent l'image du pays tant à l'intérieur qu'à l'extérieur

en sanctionnant les personnes inculpées et en exigeant les remboursements et le paiement des dommages causés par ces coupables ;

- 1.4. Encourager l'Inspection Générale des Finances à intensifier son action aux projets et à la gouvernance du secteur agricole comme cela se fait dans d'autre secteur afin de limiter et ou juguler l'hémorragie financière.

2. Au Gouvernement Congolais

- 2.1. La priorisation des secteurs productifs en misant sur l'agriculture et les productions intérieures. A cet effet, les producteurs agricoles souhaitent bénéficier directement le crédit agricole comme dans tous les autres pays du monde et que le ministère de l'agriculture soit élevé au niveau d'un vice primature pour donner un message clair à tous les partenaires, lui doter des moyens et d'un budget conséquents;
- 2.2. La mise en place d'un gouvernement au nombre très restreint pour éviter de dilapider le peu des moyens disponibles et se consacrer sur les différentes priorités nationales ;
- 2.3. La sécurité et l'intégrité du territoire ne sont pas négociables afin d'assurer la paix et la stabilité aux producteurs agricoles dont la majorité vie dans les milieux ruraux et principaux victimes des affres des guerres ;
- 2.4. De mobiliser des budgets qui intègrent prioritairement les secteurs de productions internes, dans la logique du respect des accords internationaux auxquels la RDC s'est engagée, notamment les accords de MAPUTO et de MALABO ;
- 2.5. Mettre en place une politique d'appui aux organisations paysannes nationales dans la mobilisation et l'affectation des moyens mis à la disposition du secteur agricole.

3. A l'Assemblée Nationale

- 3.1. D'arrêter les guéguerres de positionnement et de privilégier l'intérêt supérieur de la nation au-delà des intérêts égoïstes et personnels contraires à leurs discours de campagne ;
- 3.2. De voter les budgets qui intègrent prioritairement les secteurs de productions internes, dans la logique du respect des accords internationaux auxquels la RDC s'est engagée, notamment les accords de MAPUTO et de MALABO ;
- 3.3. D'assurer réellement son rôle de contrôle de l'action gouvernementale, la gestion des entreprises publiques de l'Etat et de s'assurer des sanctions positives ou négatives à l'égard des gestionnaires concernés ;
- 3.4. De privilégier le traitement et l'adoption des lois en retard et inachevées lors de la législature précédente et qui soient favorables au développement du pays dans son secteur agricole notamment la loi foncière, la loi agricole, la loi relative à l'aménagement du territoire, les cadastres agricoles, la loi semencière, la loi sur les coopératives, la loi sur le FONADA ...

4. Aux partenaires techniques et financiers

- 4.1. Orienter les financements dans les secteurs de production comme l'agriculture ;
- 4.2. Mettre en place un mécanisme clair et inclusif aux organisations paysannes pour éviter d'être taxé de laxisme face aux multiples cas de détournements des moyens mis à la disposition du Gouvernement à travers différents projets et mécanismes, attitude qui frise la complicité ;
- 4.3. D'assurer le suivi et l'évaluation de manière indépendante pour la bonne gestion des financements et réduire ainsi les détournements dans la plupart des projets ;
- 4.4. Associer les organisations paysannes dans l'identification, la gestion, le suivi et l'évaluation des différents projets financés pour s'assurer non seulement de la bonne gestion mais aussi assurer une durabilité et la pérennité des actions.

5. Aux organisations de la société civile paysanne

- 5.1. De mettre en place des stratégies plus agressives et convaincantes pour convertir leur poids démographique en poids social capable d'influer positivement sur la conduite de la chose publique ;
- 5.2. Créer des synergies positives entre les différentes organisations afin de créer une dynamique paysanne plus forte politiquement, socialement et économiquement au niveau national, provincial et local ;
- 5.3. Mettre en place des mécanismes qui ciblent et privilégient les partenariats et les accords de collaboration avec les principaux ministères à impact sur la vie paysanne.

Ainsi fait à Kinshasa, ce 16 mai 2024
Pour la CONAPAC
Maman NZUZI MUAKA ESPERANCE ;
Présidente.